

 PARTENARIAT  
CANADIEN pour  
L'AGRICULTURE



**PRIME-  
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

# Volet 1 – Mesure 4301-B Pratiques de conservation des sols Années 2021-2023

# Objectif

- ✓ Améliorer la santé et la conservation des sols agricoles ainsi que la qualité de l'eau par l'implantation de pratiques de conservation des sols par les entreprises agricoles.



Marie-André Audet



# Projets admissibles

## Introduction ou augmentation de superficies en cultures de couverture (CC)

Entreprises en introduction de superficies en CC :

- ✓ **Minimum de 10 ha**

Entreprises en augmentation de superficie en CC :

- ✓ **Minimum de 10 ha et minimum d'augmentation de 10 %**  
par rapport à la moyenne des 3 dernières années  
(tous les types confondus)

# Projets admissibles

## Définition des cultures de couverture dans le cadre de ce sous-volet :

- Une plante ou un mélange de plantes semés après (en dérobée) ou pendant (intercalaire) la croissance de la culture principale avec comme principal objectif de couvrir et de nourrir le sol.
- La CC ne doit pas être récoltée (ou pâturée) à l'automne ou dans l'année suivant l'implantation.
- La CC ne doit pas être détruite mécaniquement ou chimiquement à l'automne (*la fauche et le sous-solage sont admissibles sous certaines conditions*).
- Les repousses de rejets de battage, les céréales d'automne récoltées et les cultures destinées à la récolte l'année suivante ne sont pas considérées comme des CC dans le cadre de cette mesure.
- Vise des superficies cultivées par l'entreprise (en propriété ou en location).



Marc Lajoie



Stéphane Goyette



Annie Goudreau

# Aide financière et dépenses admissibles

DÉPENSES ADMISSIBLES	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE	
	\$/HA	\$/ENTREPRISE/ANNÉE
Montant forfaitaire : 75 \$/ha/année	Si à 70 % : 52,50 \$/ha Si à 90 % : 67,50 \$/ha	3 000 \$/entreprise/année

*Entre 10 ha et un maximum de 44,5 ha ou de 57,1 ha pourront donc être financés par entreprise par an.*

**Une entreprise peut faire plus  
d'une demande pour la durée  
du programme.**



Annie Goudreau

# Projets admissibles

Exemples de calculs pour les projets d'augmentation de superficies en CC :

2018	2019	2020	Moyenne	Superficies minimum requisées avec des CC en 2021
20 ha	18 ha	22 ha	20 ha	$\geq 22$ ha
150 ha	140 ha	160 ha	150 ha	$\geq 165$ ha
120 ha	0 ha	0 ha	40 ha	$\geq 44$ ha
0 ha	0 ha	15 ha	5 ha	$\geq 10$ ha
50 ha enfouit	45 ha enfouit	30 ha enfouit	-	Introduction



Marie-André Audet



## Visites de l'agronome sur le terrain

- ✓ **Lors de l'implantation (dans les 30 jours après le semis) :** évaluation de la qualité de l'implantation sur les surfaces semées (ex. : levée, croissance, uniformité).
- ✓ **Entre le 15 octobre et le 10 décembre :** confirmation de la présence de la CC sur les surfaces semées; pas de récolte ou de destruction, évaluation de la couverture des sols (remplir la partie B du formulaire avant le 15 décembre).
- ✓ **Une seule visite est possible si le semis des CC est réalisé après le 15 septembre.**

❖ *Le travail de l'agronome peut être financé par le Programme services-conseils.*



Marie-André Audet

# Merci!